

ANNEXE N°1 – 2025 : DEMANDE DE SUBVENTION INDIRECTE 2025

- BESOINS PREVISIONNELS EN MATIERE DE MATERIEL, DE LOCAUX ET DE PERSONNEL
- DEMANDE PREVISIONNELLE DE GRATUITE ANNUELLE D'UNE SALLE MUNICIPALE

Merci de bien vouloir inscrire ci-dessous les dates* de vos manifestations pour l'année concernée et évaluer vos besoins en matériel (podium, sonorisation, éclairage, tentes, chaises...), en personnel technique et en locaux.

Rappel : Les associations langroises disposent d'une gratuité annuelle correspondant à deux jours d'occupation du Théâtre ou de la salle Jean-Favre (montage compris). Il faut pour réserver s'adresser à salles.spectacles@langres.fr. Cet annexe ne fait pas office de réservation.

* Dans un souci de cohérence et d'harmonie du calendrier général des manifestations, nous vous prions de contacter impérativement le Service Spectacles et Associations (03 25 87 60 34 [ou accueil.spectacles.associations@langres.fr](mailto:accueil.spectacles.associations@langres.fr)) dans le but de fixer votre (vos) date(s) de manifestation(s).

DATE	OBJET DE LA MANIFESTATION	BESOINS EN MATERIEL	BESOINS EN PERSONNEL	BESOINS EN LOCAUX	OBSERVATIONS

Pour une demande détaillée, prière de remplir la **fiche** se trouvant sur le site <https://langres.fr/demarches/associations/organiser-un-evenement-a-langres-mode-demploi/>. **Cette fiche ne vaut pas validation de la demande.**

ANNEXE N°2 – 2025 : PARTICIPATION À LA VIE LOCALE

Actions proposées par la Ville de Langres	Dates	Oui	Non	Description
Fête de la citadelle	7 juin 2025			
Autres événements du service sport	Juin-juillet 2025			
Festi'mardis	Eté 2025			
Fête des associations	Début septembre 2025			
Journées Européennes du Patrimoine	Mi-septembre 2025			
Autour des Rencontres philosophiques de Langres	Début octobre 2025			
Patinoire	Décembre 2025			
Actions transversales (Projet en partenariat avec un autre club, une autre association, une ou des écoles...)				
Autres (précisez)				

☞ Effectifs de l'association

Objectifs : Favoriser l'accès à la pratique sportive par le plus grand nombre.
 Valoriser la pratique des jeunes.
 Soutien au développement de l'activité handisport.

Catégories	Langrois		Non Langrois		Total adhérents
	Homme	Femme	Homme	Femme	
Jeunes (-18 ans)					
Adultes (+18ans)					
Adultes (senior +60 ans)					
Dirigeants					
Handicapés					
Total					
Nombre de licenciés (chiffre identique ou différent au nombre d'adhérents) :					

☞ Pratique de la compétition

Objectifs : Valoriser la pratique compétitive porteuse de valeurs à travers les résultats obtenus et la formation chez les jeunes.
 Apporter une aide aux déplacements en fonction du niveau de pratique et de la densité du calendrier.

1 - Le niveau de pratique

Jeunes

	Départemental	Régional	Interrégional	National
Individuel				
Equipe				

Adultes

	Départemental	Régional	Interrégional	National
Individuel				
Equipe				

En individuel : indiquer le nombre de sportifs ayant évolué dans le niveau correspondant (un sportif peut évoluer à plusieurs niveaux dans la saison).

En équipe : indiquer le nombre d'équipes ayant évolué dans le niveau correspondant.

2 - Les résultats individuels et par équipe

Niveau	Classement obtenu		
	Titres 1 ^{er}	Podium (2 ^e ou 3 ^e)	Dans les 10 premiers
National			
Interrégional			
Régional			
Départemental			

Indiquer le nombre de sportifs ou d'équipes dans le meilleur classement obtenu.

3 - Le classement du club

Niveau	Classements du club		
	1 ^{er}	Dans les 10 premiers	Dans les 20 premiers
National			
Interrégional			
Régional			
Départemental			

(Fournir les classements fédéraux)

☞ Qualité d'encadrement

1 - Les encadrants

Statut-Diplôme	Nombre de personnes	Nombre d'heures/semaine	Salarié : OUI/NON
BEES et BPJEPS			
Brevet fédéraux			
Sans qualification			

2-les officiels

	Formés N-1	Actifs année N	Total
Nombre d'officiels			

☞ Divers

1-Aspects financiers

	Jeune	Adulte
Montant total de la cotisation (dont montant de la licence)		
Montant de la licence fédérale		
Montant de l'affiliation du club		

La fourniture des comptes est obligatoire (compte courant, épargne...) dans l'évaluation de l'état financier de l'association.

2 - Subvention exceptionnelle (cf. cerfa 12156*06 : budget de projet)

Seront privilégiées les actions suivantes :

- Organisation d'évènements dont l'envergure véhicule l'image positive de la Ville de Langres (rayonnement départemental à national)
- Formation des encadrants
- Investissement dans du matériel indispensable à la pratique de la discipline ou son développement (ex : handisport).

Toute subvention exceptionnelle est subordonnée à la fourniture de justificatifs.